

COMPTE RENDU REUNION TELEPHONIQUE

COMITE DIRECTEUR

LUNDI 18 JUILLET 2016

Saison 2016

PV CD 18 juillet 2016

Membres du Comité Directeur Présents		
SAGARY Dominique	BAUDET Robyn	BLANCHI Jean-Michel
BOTTIN Christine	DEFAUX Pascal	DEFAUX CATHERINE
GIANNINI Véronique	PATRICE Corinne	PATRICE Jean-Michel
RUELLE Mireille		
Absents Excusés		
BOYARD Dimitri	CHATEIGNER Alain	MERZ André
Absents		
CORDIER Yves	LEJEUNE Etienne	

ORDRE DU JOUR

1. **Position « LIGUE C.A. » face à décision de justice concernant l’Affaire « samsung »**
2. **QUESTIONS DIVERSES ...**

Début de la réunion : 19h35

1. Position « LIGUE C.A. » face à décision de justice concernant l'affaire « samsung »

Dominique SAGARY

- **Remercie les membres de leur présence suite à l'invitation récente du 14 Juillet dernier**
- **Commente la décision de Justice du TGI de TOULON Jugement de la 2ème Chambre en date du 13 Juillet 2016 transmise aux Membres du Comité Directeur de la Ligue lors de l'envoi de l'invitation à la Réunion et qui :**
 - ⇒ Décide la résiliation des contrats avec les sociétés GECEF et LOCAM,
 - ⇒ Ordonner la restitution des matériels
 - ⇒ Condamne l'association LCAT à payer
 - à la société GECEF la somme totale de **55.402,88 € avec intérêts au taux légal** ;
dont :
 - 12.850,50 € au titre des loyers impayés,
 - 37.545,75 € au titre des loyers à échoir,
 - 3.754,58 € au titre de la pénalité de l'article 10.3.b
 - 1.282,05 € au titre de la pénalité de l'article 4.4.
 - à la société LOCAM la somme totale de **13.842,13 € avec intérêts au taux légal** ;
dont :
 - 12.583,76 € au titre des loyers impayés et à échoir,
 - 1.258,37 € au titre de la clause pénale.
 - ⇒ Déboute l'Association LCAT de toutes ses autres demandes
 - ⇒ Condamne l'association Ligue de Côte d'Azur de Triathlon aux entiers dépens de l'instance et autorise Maître Joëlle Cabrol à recouvrer directement ceux des dépens dont elle a fait l'avance sans avoir reçu provision
 - ⇒ Dit n'y avoir lieu à exécution provisoire.
- **Présente les procédures pouvant être faites (paiement aux sociétés – appel de la décision de justice – mise en liquidation de l'Association) et les recommandations de l'Avocat de la Ligue, Maître Boris AYACHE, transmises aux Membres du Comité Directeur de la Ligue qui nous conseille d'être particulièrement sage et opportun d'interjeter appel de cet étrange jugement.**
- **Explique les délais très rapides de réponses demandées par l'Avocat bien qu'il y a un délai d'1 mois à la date de décision de justice pour que la Ligue se prononce**
- **Précise, dixit Maître AYACHE, qu'un dossier pénal a été déposé par la Ligue dès le début de l'affaire pour « escroquerie » mais que ce dossier est encore en cours d'instruction par le Procureur de la République**
- **Emet l'éventualité que, quelque soit la décision de la Ligue, celle-ci dépose une plainte pour « recherches de responsabilités à l'encontre de Madame BARRAUD » qui a signé**

les contrats sans avoir eu, en amont, autorisation de son Comité et Bureau Directeur de l'Epoque.

- Expose les difficultés que ce dossier et la décision de la Ligue engendreront dans la Fusion des Ligues COTE D'AZUR et PROVENCE ALPES
- Exprime sa demande d'accompagnement et de conseil sollicitée à la F.F.TRI. par le biais du Président de la Fédération

Les membres présents du Comité Directeur de la Ligue COTE D'AZUR de Triathlon décide à l'UNAMITE d'interjeter appel de ce jugement et de donner mandat à Maitre AYACHE pour effectuer les démarches nécessaires

2. Questions diverses

2.1. Mise à disposition du C.T.L. et Utilisation Véhicule Ligue pour stage IATE

Conformément à l'Accord « cadre » entre la FFTRI et la Ligue, la Direction Technique Nationale (DTN) a sollicité la Ligue pour mettre à disposition, du 24 Juillet au 04 Août, le Conseiller Technique de la Ligue, M. Julien POUSSON afin d'assurer l'encadrement et l'accompagnement d'un stage I.A.T.E. qui se déroule à VITTEL.

Afin de se rendre sur le lieu de stage, M. POUSSON, utilisera le véhicule de la Ligue et la DTN demande l'autorisation d'utilisation « gracieuse » de ce véhicule dans le fonctionnement du stage. Les frais de transports (carburant et autoroute) seront pris en charge par la FFTRI.


Il est à noter, dans le cas d'accord de la Ligue, qu'une convention sera signée entre les deux parties rappelant les conditions d'utilisation du véhicule.

Les membres présents du Comité Directeur de la Ligue COTE D'AZUR de Triathlon décide à l'UNAMITE d'autoriser la mise à disposition du CTL pour le stage IATE de Vittel et pour l'utilisation du véhicule de la Ligue conformément à la convention signée entre les 2 parties

2.2. Date prévisionnelle de Réunion du Comité Directeur de Ligue :

Mercredi 07 Septembre 2016

Fin de la réunion : 20 h15

Dominique SAGARY

Président

Robyn BAUDET

Secrétaire